

## Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'économie mixte locale « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme »

Séance plénière du 15 mars 2022

*Le nouvel outil d'intervention du Conseil régional dans le secteur du tourisme représenté par la création de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » est accueilli avec intérêt par le CESER. Déjà soutenu par le Conseil régional avec sa participation à la SEML « Compagnie des Pyrénées », ce modèle permet d'offrir aux acteurs du secteur touristique un soutien supplémentaire indispensable au regard des impacts de la crise COVID-19 sur cette économie importante pour la Nouvelle-Aquitaine.*

*Il conviendra néanmoins de préciser les modalités d'intervention en matière de prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitations ayant des projets d'investissements et de création de valeur. Ces précisions devront porter sur la temporalité, les conditions de sortie de ces sociétés et les critères justifiant ce type d'intervention.*

*Un suivi précis et régulier de ces prises de participation sera également indispensable.*

*Enfin, même si cette dimension est prise en compte dans le projet de délibération, le CESER insiste sur la nécessité que les actions financées par la SEML, notamment celles soutenant des projets touristiques situés dans des écosystèmes fragiles, prennent en compte les questions environnementales.*

### Un nouvel outil d'intervention intéressant...

La création de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » est accueillie avec intérêt par le CESER qui y voit un outil d'aide aux entreprises du secteur, notamment les PME, particulièrement bienvenu suite aux impacts de la crise COVID-19 sur cette économie très importante pour la Nouvelle-Aquitaine.

La crise a, par exemple, entraîné la quasi-disparition de la clientèle étrangère dans la région, alors que c'est elle qui génère le plus de revenus pour les entreprises du secteur.

L'anticipation par le Conseil régional du recul du trait de côte dans son action liée au tourisme est également saluée par le CESER, cette problématique étant en effet amenée à prendre de plus en plus de place dans les années à venir.

La montée en gamme évoquée dans le projet de délibération n'est pas contestée par le CESER, dans la mesure où il s'agit d'une augmentation de la qualité des services proposés. En revanche, le CESER serait plus réservé s'il s'agissait de privilégier le tourisme d'affaires en orientant ces actions vers une hôtellerie très haut de gamme, au détriment du tourisme social qui est un secteur en difficulté et qui mériterait un soutien plus affirmé.

**La création de la SEML est accueillie avec intérêt par le CESER compte tenu des impacts de la crise sur ce secteur très important pour l'économie néo-aquitaine.**

**...dans lequel il faudra préciser les modalités de prise de participation dans des sociétés.**

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de préciser les modalités d'intervention en matière de prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ou des sociétés d'exploitations ayant des projets d'investissement et de création de valeur.

Il conviendrait en effet que soient précisés :

- la temporalité de cette prise de participation,
- les conditions de sortie de ces sociétés,
- les critères justifiant cette intervention de la SEML.

Ces prises de participation impliqueront, pour chacune d'elles, un suivi précis et régulier.

**Il conviendra de préciser la temporalité des prises de participation de la SEML dans des sociétés, les conditions de sortie de ces sociétés et les critères justifiant cette intervention.**

**Les enjeux environnementaux devront être pleinement pris en compte.**

Même si le projet de délibération traite cette question, le CESER tient à insister sur la nécessité que les actions financées par la SEML, notamment celles soutenant des projets touristiques situés dans des écosystèmes fragiles, prennent en compte les questions environnementales.

Le tourisme durable nécessite un aménagement respectueux des milieux, des habitats et des espèces et appelle à une régulation de la fréquentation de ces espaces, accompagnée d'actions pédagogiques.

---

Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »  
Rapporteur : Bernard GOUPY, Secrétaire : Flavien THOMAS

---

Vote sur l'avis du CESER

**« Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'économie mixte locale « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » »**

**143 votants  
143 pour  
0 abstention**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle FOURNEYRON**  
Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine